

Corps et insignes. D'un corps monarchique sans monarchie à un corps monarchique avec monarchie ?

Jan B. MEISTER
Université de Berne

À la fin des années trente du IV^e siècle de notre ère, Eusèbe de Césarée écrivit sa *Vie de Constantin* dans laquelle il décrivait comment l'empereur Constantin était entré dans le synode tenu à Nicée en 325 :

« Au signal qui annonçait l'entrée de l'empereur, tous se levèrent et lui-même enfin s'avança au milieu de l'assemblée, semblable à un céleste envoyé de Dieu, brillant comme de mille feux dans son manteau éblouissant, resplendissant des reflets flamboyants de sa robe de pourpre, paré de l'éclat lumineux de l'or et des pierres précieuses. Tel était ce qui concernait son corps. Quant à son âme, elle était manifestement embellie par la crainte de Dieu et la piété, également suggérées par ses yeux baissés, la rougeur de son visage, sa démarche, et tout le reste de son apparence, sa haute taille, qui dépassait tous ceux qui l'entouraient <***>, la beauté de sa jeunesse, la magnifique noblesse de son corps et la vigueur de sa force invincible (...)»¹

C'est l'une des descriptions les plus complètes de l'apparence physique de Constantin. Eusèbe y construit l'image d'un empereur chrétien, qui est en même temps un monarque tout-puissant ressemblant à un être céleste, et un humble croyant pieux. Mais peut-être la chose la plus intéressante est la façon dont Eusèbe conçoit le corps impérial. Il commence par décrire les insignes extérieurs : la robe de pourpre de Constantin, ses bijoux et l'or qui le font briller de rayons de lumière comme un ange. Or ces insignes ne sont pas vus comme une robe ou un costume entourant le corps, mais comme le corps lui-même. Eusèbe déclare explicitement qu'en décrivant l'insigne de l'empereur, il décrit son corps (σῶμα). Le corps de l'empereur est donc un corps défini par les insignes impériaux. Ce que nous appellerions de nos jours le corps – l'aspect physique de Constantin : ses yeux, sa démarche, sa beauté et sa taille – est considéré comme une expression de l'âme (ψυχή).

Eusèbe décrit ainsi Constantin comme ayant un double corps : Un corps de lumière ressemblant à un ange et défini par les insignes et le costume impérial, qui est appelé σῶμα. Et un corps présentant des particularités physiques individuelles, ce qui est vu comme une expression corporelle de l'âme. Cela rappelle le fameux livre d'Ernst Kantorowicz sur la théorie médiévale des deux corps du roi, déclarant que le roi est composé d'un corps politique éternel et d'un corps naturel mortel².

¹ Eusèbe, *Vie de Constantin*, 3.10.3-4 (trad. Marie-Joseph Rondeau, adaptée) : πάντων δ' ἐξαναστάντων ἐπὶ συνθήματι, ὃ τὴν βασιλέως εἴσοδον ἐδήλου, αὐτὸς δὴ λοιπὸν διέβαινε μέσος οἷα θεοῦ τις οὐράνιος ἄγγελος, λαμπρὰν μὲν ὥσπερ φωτὸς μαρμαρυγαῖς ἐξαστράπτων περιβολήν, ἀλουργίδος δὲ πυρωτοῖς καταλαμπόμενος ἀκτῖσι, χρυσοῦ τε καὶ λίθων πολυτελῶν διαυγέσι φέγγεσι κοσμούμενος. ταῦτα μὲν οὖν ἀμφὶ τὸ σῶμα. τὴν δὲ ψυχὴν θεοῦ φόβῳ καὶ εὐλαβείᾳ δῆλος ἦν κεκαλλωπισμένος· ὑπέφαινον δὲ καὶ ταῦτ' ὀφθαλμοὶ κάτω νεύοντες, ἐρύθημα προσώπου, περιπάτου κίνησις, τό τ' ἄλλο εἶδος, τὸ μέγεθος τε ὑπερβάλλον μὲν τοὺς ἀμφ' αὐτὸν ἅπαντας <***> τῷ τε κάλλει τῆς ὥρας καὶ τῷ μεγαλοπρεπεῖ τῆς τοῦ σώματος εὐπρεπείας ἀλκῆ τε ῥώμης ἀμάχου (...).

² KANTOROWICZ Ernst H., *The King's Two Bodies. A Study in Mediaeval Political Theology*, Princeton, Princeton University Press, 1957.



Figure 1

Cependant, même si quelque chose semble similaire, il faut souligner les différences par rapport à la théorie médiévale : Eusèbe conçoit la relation entre le « corps naturel » et le « corps politique » comme une relation entre le corps et l'âme, et non comme une analogie avec les différentes natures du Christ comme c'est le cas dans le concept du double corps royal dans les textes juridiques analysés par Kantorowicz³. Et bien que le $\sigma\omega\mu\alpha$ de Constantin soit décrit comme ressemblant à un ange, ce corps est mortel tandis que l'âme – ce qui correspond à son corps naturel – est éternelle. En plus, Eusèbe n'utilise pas les métaphores d'une façon systématique. Dans son *Histoire ecclésiastique*, par exemple, il décrit la mort du rival de Constantin, Maximin Daïa. Daïa est battu au combat par Licinius et s'échappe d'une manière très indigne d'un souverain en se dépouillant de son costume royal – son βασιλικὸς κόσμος⁴. Plus tard dans l'*Histoire ecclésiastique*, le corps ($\sigma\omega\mu\alpha$) de Daïa est affligé d'une terrible maladie envoyée par Dieu, qui le brûle de l'intérieur. Selon Eusèbe, ce corps tourmenté ressemblait à une tombe pour l'âme ($\psi\upsilon\chi\acute{\eta}$)⁵. L'image de Daïa dans l'*Histoire ecclésiastique* représente, à bien des égards, une contrepartie négative à la description positive de Constantin : Daïa abandonne volontiers ses insignes royaux et démontre ainsi qu'il est indigne des symboles extérieurs du corps politique. Son corps individuel, – contrairement à celui de Constantin – ne porte aucune marque de piété ni de faveur céleste, mais il est tourmenté par une terrible maladie infligée par Dieu. Pourtant, la métaphore du corps et de l'âme s'utilise différemment pour les deux empereurs : Daïa se débarrasse de son βασιλικὸς κόσμος, pas de son corps, et son corps individuel n'est pas une expression de sa $\psi\upsilon\chi\acute{\eta}$, mais la tombe de son âme, tandis que chez Constantin le corps individuel est l'expression de l'âme et le βασιλικὸς κόσμος n'est pas un costume mais le $\sigma\omega\mu\alpha$. Cette incohérence est importante, car elle montre que l'antiquité tardive n'a pas encore mis au point une « théologie politique » cohérente des deux corps du roi telle qu'elle était présente dans l'Europe du Bas Moyen-Âge. Kantorowicz qui a très bien connu l'antiquité tardive savait bien que l'idée d'un double corps n'était pas complètement inconnue

³ KANTOROWICZ Ernst H., *The King's Two Bodies*, op. cit., p. 16-19.

⁴ Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, 9.10.4.

⁵ Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, 9.10.14.

à l'antiquité, mais pour lui l'innovation importante était la systématisation de cette idée – et ceci est un phénomène médiéval⁶.

Cependant, le simple fait que le concept d'un double corps impérial, malgré un manque de raffinement théorique, soit présent dans les sources romaines du début du IV^e siècle, est remarquable. D'autant plus que cette perception du corps impérial comme une combinaison d'un corps individuel et des insignes n'est pas limitée à Eusèbe. D'autres auteurs du début du IV^e siècle représentent le corps impérial de manière similaire, soulignant la connexion étroite entre le corps et les insignes. Dans son récit *De la mort des persécuteurs*, Lactance décrit ainsi l'abdication de Dioclétien :

« Soudain, à la face de tous, Maximien repoussa Constantin et, d'un geste du bras, fit paraître devant lui Daïa, qui se trouvait en arrière et le fit passer au milieu après lui avoir enlevé son habit d'homme privé. Tout le monde se demandait qui était cet homme, et d'où il venait. Personne cependant n'osa réclamer, malgré le trouble général que causait la nouveauté inattendue d'une telle action. Dioclétien se dépouilla de sa propre pourpre pour en vêtir Daïa, et redevint Dioclès. Il descend alors de la tribune et le souverain démissionnaire, voituré par la ville dans l'équipage d'un simple chariot à la gauloise, est emporté au loin et renvoyé dans ses foyers⁷. »

Cette scène est frappante car elle implique que le costume seul peut faire et défaire un empereur. Maximin Daïa est dépouillé de sa *uestis priuata* et reçoit la pourpre impériale. Il devient ainsi César, tandis que Dioclétien subit, lui, une transformation inverse et cesse d'être empereur dès qu'il enlève sa robe pourpre et qu'il devient une personne complètement différente : le simple citoyen Dioclès. Il est donc évident qu'Eusèbe a vu comme un acte indigne d'un souverain que Daïa ait ôté son βασιλικὸς κόσμος pour échapper à la bataille : en déposant ses insignes, il ne s'est pas simplement débarrassé d'un costume, mais a défait son personnage royal. Le βασιλικὸς κόσμος peut être considéré comme représentant le corps politique et, lorsqu'il est enlevé, il ne reste que le corps naturel.

Comparé à la théorie des deux corps du roi du Bas Moyen-Âge, ce concept d'un corps politique impérial a l'air grossier en manque de raffinement théologique. Mais vu du début du principat, cela constitue une manifestation remarquable de la transformation que la monarchie romaine a connu au cours des trois premiers siècles de notre ère. Car l'idée selon laquelle un empereur pourrait être créé ou défait par une robe de pourpre est totalement étrangère aux descriptions que nous avons des premiers empereurs du Haut-Empire⁸.

Quand on regarde Auguste, le premier empereur romain, les empereurs du IV^e siècle diffèrent de manière frappante. Car Auguste ne portait aucun insigne impérial. Son biographe Suétone décrit ses vêtements comme suit :

⁶ KANTOROWICZ Ernst H., *The King's Two Bodies*, op. cit., p. 496-506 présente un épilogue qui traite la question du double corps dans l'Antiquité tardive ; Kantorowicz s'est beaucoup intéressé à cette époque et lui a consacré plusieurs articles, cf. SCHMIDT-HOFNER Sebastian, « Epiphaniën des Altertums. Ernst Kantorowicz und die Antike », in Lucas BURKART, Joachim KERSTEN, Ulrich RAULFF und Hartwig von BERNSTORFF (éds.), *Mythen, Körper, Bilder. Ernst Kantorowicz zwischen Historismus, Emigration und Erneuerung der Geisteswissenschaften*, Göttingue, Wallstein, 2015, p. 239-268.

⁷ Lactance, *De la mort des persécuteurs*, 19.4–6 (trad. Jacques MOREAU) : *cum in conspectu omnium Maximianus manum retrorsus extendens protraxit a tergo Daïam Constantino repulso et exutum uestem priuatam constituit in medium. Mirari omnes qui esset, unde esset. Nemo tamen reclamare ausus est cunctis insperatae nouitate rei turbatis. Huic purpuram Diocletianus iniecit suam qua se exiit, et Diocles iterum factus est. Tum descenditur, et reda per ciuitatem ueteranus rex foras exportatur in patriam que dimittitur.*

⁸ Cf. MEISTER Jan B., *Der Körper des Princeps. Zur Problematik eines monarchischen Körpers ohne Monarchie*, Stuttgart, Steiner, 2012 ; MEISTER Jan B., « Corps et politique : l'exemple du corps du prince. Bilan historiographique », in Florence GHERCHANOC (éd.), *L'histoire du corps dans l'Antiquité : bilan historiographique. DHA Supplément 14*, 2015, p. 109-125.

« Il ne portait guère d'autre costume qu'un vêtement d'intérieur confectionné par sa sœur, sa femme, sa fille et ses petites-filles ; ses toges n'étaient ni serrées ni lâches, sa bande de pourpre, ni large ni étroite (...)»⁹ »

Contrairement à Constantin, le corps d'Auguste n'est pas identifié comme étant spécial par des insignes spéciaux. Bien au contraire : il s'habille comme un sénateur normal et il est prisé pour cette modestie. Dans les biographies de Suétone, seuls les mauvais empereurs s'habillent d'une façon comparable à Constantin. Caligula, par exemple, est décrit comme apparaissant souvent dans des manteaux colorés brodés de bijoux. Mais aux yeux de Suétone, cela ne le fait pas ressembler à un ange de dieu, bien au contraire :

« Ses vêtements, sa chaussure et sa tenue en général ne furent jamais dignes d'un Romain, ni d'un citoyen, ni même de son sexe, ni, pour tout dire, d'un être humain¹⁰. »

En regardant ces sources, on a l'impression que les premiers empereurs n'incorporaient pas un corps politique.¹¹ En fait le principat n'était pas une magistrature au sens juridique et il n'existait pas d'insignes qui pouvaient rendre visible le prince sur le plan symbolique. Les insignes du pouvoir suprême existaient bien, cependant ils n'étaient pas liés à l'empereur mais aux magistrats de l'ancienne République. Cela devient très clair dans un passage du *Panegyrique* de Pline le Jeune. Pline y réfléchit à la manière dont Trajan a accompli son double rôle d'empereur et de consul :

« Car, outre la difficulté d'embrasser à la fois deux pouvoirs également souverains, il y a entre le consul et le prince une sorte d'opposition : ils doivent s'attacher autant qu'il est possible, le prince à ressembler à un simple citoyen, le consul à n'y pas ressembler¹². »

Le dilemme de l'empereur romain est le suivant : Le « corps politique » au sens de Kantorowicz est représenté par le consul, qui doit être aussi dissemblable d'un *priuatus* que possible, l'empereur, au contraire, doit ressembler à un *priuatus* le plus possible. Et pourtant, tout le monde sait qu'en effet l'empereur est un monarque tout-puissant incontesté, mais un monarque sans corps politique.

Le dilemme qu'on constate ici est le problème fondamental au cœur du principat romain : Rome est l'un des cas très rares dans l'histoire mondiale où une monarchie a été créée dans le contexte et en tant que continuation d'un ordre plus ancien qui ne connaissait pas de monarques. De plus, la République romaine peut être considérée comme un ordre politique fortement fondé sur une mythologie antimonarchique. La République a été créée avec l'expulsion du dernier roi romain et une bonne partie de la logique interne du système politique visait à empêcher la réapparition d'un monarque. Pour des raisons diverses, Auguste et ses successeurs ont été incapables de rompre complètement avec l'ancien système politique et sa tradition républicaine¹³. Cela distingue la monarchie romaine des autres monarchies qui se sont progressivement développées

⁹ Suétone, *Auguste*, 73 (trad. Henri AILLOUD) : *Ueste non temere alia quam domestica usus est, ab sorore et uxore et filia neptibusque confecta ; togis neque restrictis neque fuis, clauo nec lato nec angusto (...)*.

¹⁰ Suétone, *Caligula*, 52 (trad. Henri AILLOUD) : *Uestitu calciatuque et cetero habitu neque patrio neque ciuili, ac ne uirili quidem ac denique humano semper usus est.*

¹¹ Voir sur ce point la contribution de Philippe Le Doze dans ce volume.

¹² Pline, *Panegyrique*, 59.6 (trad. Émile-Louis BURNOUF) : *Nam praeter id quod est arduum, duas easque summas potestates simul capere, tum inest utriusque non nulla diuersitas, cum principem quam simillimum esse priuato, consulem quam dissimillimum deceat.*

¹³ Le problème central était l'interconnexion entre le système politique et la hiérarchie sociale, cf. WINTERLING Aloys, « 'Staat', 'Gesellschaft' und politische Integration in der römischen Kaiserzeit », *Klio*, n° 83, 2001, p. 93-112 ; *id.*, « Dyarchie in der römischen Kaiserzeit. Vorschlag zur Wiederaufnahme der Diskussion », in Wilfried NIPPEL und Bernd SEIDENSTICKER (éds.), *Theodor Mommsens langer Schatten. Das römische Staatsrecht als bleibende Herausforderung für die Forschung*, Hildesheim, Olms, 2005, p. 177-198 ; *id.*, « 'Krise ohne Alternative' im Alten Rom », in Monika BERNETT, Wilfried NIPPEL und Aloys WINTERLING (éds.), *Christian Meier zur Diskussion. Autorenkolloquium am Zentrum für Interdisziplinäre Forschung der Universität Bielefeld*, Stuttgart, Steiner, 2008, p. 219-239.

à partir d'ordres tribaux ou qui ont été établies de force par une conquête de l'extérieur. À partir de Theodor Mommsen, le problème du principat en tant que monarchie devant faire face aux institutions républicaines a été traité surtout comme une question juridique concernant la constitution¹⁴. Mais ce n'était pas le vrai problème : à partir d'Auguste, Rome était un ordre monarchique avec un souverain incontesté. Le problème était la représentation symbolique du corps politique. Le sénat et les magistrats républicains étaient devenus complètement impuissants, mais ils continuaient à être considérés comme la représentation symbolique du corps politique. L'empereur par contre était tout puissant, mais sa position ne pouvait pas être symbolisée – du moins pas de manière traditionnelle. Cela a conduit à l'idée étrange qu'un empereur devrait être aussi semblable que possible à un citoyen privé.

Ainsi, contrairement à Constantin, Auguste n'avait pas d'insignes impériales qui pouvaient être considérées comme faisant partie de son corps, et l'idée qu'il pourrait déposer sa robe comme Dioclétien et ainsi cesser d'être empereur ne fonctionnerait pas pour la description d'Auguste donnée par Suétone. Auguste n'était pas empereur parce qu'il portait un manteau de pourpre – il était empereur bien qu'il ne portât qu'une simple toge. La représentation impériale soulignerait donc ses vertus individuelles et son *auctoritas* personnelle, des traits qui le caractérisaient en tant qu'individu charismatique et non en tant qu'incarnation d'un rôle traditionnel sanctifié par la tradition. Cela se reflète dans la conception de son corps : Suétone rapporte des rumeurs sur les yeux divins d'Auguste, son apparence admirable et ses marques de naissance miraculeuses¹⁵. Il n'a peut-être pas de corps politique symbolisé par des insignes impériaux, mais son corps individuel le caractérise tout de même comme une personne exceptionnelle¹⁶. Dans ma monographie de 2012, j'ai donc déclaré qu'au début du principat romain, on trouve des corps monarchiques sans monarchie¹⁷.

Je reste convaincu que cette analyse est correcte, mais il y a un danger de s'imaginer la monarchie romaine trop statique et de sous-estimer la possibilité que la conception du corps impérial puisse évoluer. Les épisodes discutés plus haut montrent clairement que les insignes impériaux ont gagné en importance au début du IV^e siècle et que nous pouvons trouver une idée qui ressemble au moins sur certains points à la théorie médiévale des deux corps du roi. Il est donc intéressant d'observer comment cette nouvelle idée a surgi. Trois évolutions clés peuvent expliquer comment il faut comprendre cette transformation.

Le premier développement est plutôt simple. Au cours des siècles, les empereurs ont reçu des privilèges concernant leurs vêtements et leurs insignes. Ces privilèges s'inscrivent dans le cadre du système symbolique de l'ancienne République. Comme Andreas Alföldi l'a montré dans sa célèbre étude de la représentation monarchique, l'habit du triomphateur – l'insigne le plus éminent de la vieille République – a progressivement évolué pour devenir l'« habit de gala » de l'empereur¹⁸. C'est un développement que nous pouvons au moins partiellement reconstruire. Auguste, par exemple, a été honoré par le sénat du droit de porter la

¹⁴ MOMMSEN Theodor, *Römisches Staatsrecht*, II.2, Leipzig, S. Hirzel Verlag, 1888³, a décrit de manière célèbre le principat comme une « dyarchie » ; cette vision a été disqualifiée, mais bien qu'elle soit anachronique, cette idée avait quand même un potentiel heuristique cf. WINTERLING Aloys, « Dyarchie », *art. cité*. Pour le contenu social du *Staatsrecht* largement ignoré par la recherche, cf. STRAUß Simon, *Von Mommsen zu Gelzer? Die Konzeption römisch-republikanischer Gesellschaft in 'Staatsrecht' und 'Nobilität'*, Stuttgart, Steiner, 2017.

¹⁵ Suétone, *Auguste*, 79-80.

¹⁶ Le corps du prince, ses particularités et ses maladies avaient donc presque toujours une dimension politique : Pour le traitement littéraire du corps (surtout le corps malade) du prince comme un possible instrument d'évaluer sa gestion de l'empire cf. HUSQUIN Caroline, « Les deux corps du prince : corporalités impériales et traitement littéraire à travers l'exemple d'Hadrien », *Annales de Janua*, n° 6, 2018 (en ligne) et HUSQUIN Caroline, *L'intégrité du corps en question. Perceptions et représentations de l'atteinte physique dans la Rome antique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020, p. 275–302.

¹⁷ MEISTER Jan B., *Der Körper des Princeps*, *op. cit.*

¹⁸ ALFÖLDI Andreas, *Die monarchische Repräsentation im römischen Kaiserreiche*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1970, p. 143-161.

uestis triumphalis le premier janvier de chaque année¹⁹. C'était un honneur extraordinaire, mais c'était un honneur limité à un seul jour. Et plus encore : cet honneur semble avoir été contrebalancé par une inversion carnavalesque des rôles pendant la fête du nouvel an. Dion Cassius rapporte qu'Auguste avait l'étrange habitude de se déguiser en mendiant le premier jour du nouvel an et d'accepter l'aumône²⁰. L'empereur s'est ainsi dégradé, se déguisant avec des loques, mendiant dans les rues. Mais Dion rapporte également qu'Auguste a remboursé les dons qu'il avait reçus avec des cadeaux somptueux. Dion est très bref sur tout cela, mais il n'est pas invraisemblable d'en reconstruire un rituel carnavalesque en deux phases : d'abord, Auguste costumé en guenilles et mendiant dans les rues, puis Auguste utilisant son privilège, revêtu de la *uestis triumphalis*, qui réapparaît en tant qu'empereur bienveillant distribuant des cadeaux somptueux. Du point de vue anthropologique, un tel rituel aurait du sens le jour de l'an ; c'est un temps « liminal » qui peut être marqué par des rituels d'inversions dans beaucoup de cultures²¹. Mais le point le plus important pour notre argumentation, c'est que même le jour où Auguste a été autorisé à porter la *uestis triumphalis*, il a contrebalancé cet honneur par une *mutatio uestis* en se déguisant en mendiant.

Tibère aurait aboli cet étrange rituel, car les somptueux contre-cadeaux étaient devenus trop chers²². Ainsi, à partir de Tibère, aucun empereur n'aurait été habillé en mendiant pendant la fête du nouvel an, mais il est très probable que les empereurs ont conservé le droit de porter la *uestis triumphalis* ce jour-là²³. De Claude, nous apprenons qu'il possédait le droit de porter la *uestis triumphalis* pendant les jeux, mais qu'il ne l'utilisa que pendant les sacrifices²⁴. Les empereurs ultérieurs ont probablement abandonné cette retenue. Mais ce n'est qu'avec Domitien que l'empereur obtint le droit formel d'apparaître devant le sénat dans la *uestis triumphalis*²⁵. La *uestis triumphalis* est donc effectivement devenue l'« habit de gala » des empereurs, mais c'était un long processus qui a duré plus d'un siècle.

L'évidence épigraphique peut appuyer ce scénario. Une inscription sur la tombe d'un affranchi libéré sous Nerva mentionne le titre d'un *praepositus uestis albae triumphalis*²⁶. Ainsi, au début du II^e siècle, le costume triomphal était devenu si important qu'il méritait une charge spéciale au sein de l'administration de la *domus Caesaris*.

Pourtant, l'attente qu'un bon empereur ne porterait pas d'insignes royaux, mais s'habillerait comme un simple citoyen s'avérait persistante. Dans l'Histoire Auguste, l'empereur éphémère Tacite est apprécié, car après être devenu empereur, il « continua à porter les mêmes toges et les mêmes tuniques que lorsqu'il était simple particulier »²⁷. Tacite lui-même vivait dans les années 270, mais le récit de l'Histoire Auguste à propos de cet incident est une pure fiction reflétant les idéaux et les attentes de son auteur, qui a probablement écrit à la fin du IV^e siècle²⁸. L'idéologie du bon prince agissant comme un *priuatus*, que l'on retrouve

¹⁹ Dion Cassius, 53.26.5 ; cf. MEISTER Jan B., « Tracht, Insignien und Performanz des Triumphators zwischen später Republik und früher Kaiserzeit », in Fabian GOLDBECK und Johannes WIENAND (éds.), *Der römische Triumph in Principat und Spätantike*, Berlin/Boston, de Gruyter, 2017, p. 91-93.

²⁰ Dion Cassius, 54.35.2-4 ; 57.8.6 ; Suétone, *Auguste*, 91.2.

²¹ TURNER Victor W., « Betwixt and Between. The Liminal Period in 'Rites de Passage' », in June HELM (éd.), *Symposium on New Approaches to the Study of Religion. Proceedings of the 1964 Annual Spring Meeting of the American Ethnological Society*, Seattle, University of Washington Press, 1964, p. 4-20.

²² Dion Cassius, 57.8.6 ; Suétone, *Tibère*, 34.2.

²³ Caligula a réintroduit la coutume d'accepter des cadeaux, mais il l'a fait *in uestibulo aedium* et non pas mendiant dans les rues : Suétone, *Caligula*, 42.

²⁴ Dion Cassius, 60.6.9.

²⁵ Dion Cassius, 67.4.3.

²⁶ *CIL* VI 5546 (= *ILS* 1763) ; cf. WINTERLING Aloys, *Aula Caesaris Studien zur Institutionalisierung des römischen Kaiserhofs in der Zeit von Augustus bis Commodus (31 v. Chr.-192 n. Chr.)*, Munich, Oldenburg, 1999, p. 99.

²⁷ SHA, *Tacite*, 10.1 (trad. André Chastagnol) : *togis et tunicis isdem est usus quibus priuatus*.

²⁸ Pour l'image fictive d'un prince du sénat dans la vie de Tacite cf. MOLINIER ARBO Agnès, « Le princeps senatus dans l'Histoire Auguste. De la réalité au jeu de mots », *Ktèma*, n° 34, 2009, p. 443-452.

dans des sources comme Pline ou Suétone, est donc toujours présente près de trois siècles plus tard.

Cela conduit toutefois à la deuxième ligne d'évolution, que l'on doit prendre en compte. C'est le développement d'un nouveau code vestimentaire. En effet, dans la description d'Eusèbe, Constantin ne porte pas la *uestis triumphalis*, l'« habit de gala » issu de l'ordre symbolique de l'ancienne République, mais un costume orné avec des bijoux et de l'or, qui n'a rien à voir avec des honneurs et des symboles républicains. De tels vêtements extravagants apparaissent dans plusieurs sources pour les siècles précédents – la plupart de ces références concernent des empereurs réputés fous ou tyranniques. Cependant, il est essentiel qu'il s'agisse de vêtements qui ne font pas partie du système vestimentaire romain traditionnel. La *paenula* par exemple semble être devenu très populaire pendant le principat et elle a de plus en plus remplacé la toge²⁹. L'exemple le plus frappant, cependant, c'est le manteau que les Romains ont appelé *lacerna*³⁰. La *lacerna* attestée pour la première fois à la fin de la République ne fait pas partie du costume traditionnel romain qui consistait dans la tunique et la toge. À l'époque de la dynastie Julio-Claudienne, la *lacerna* était devenue très populaire. Contrairement à la toge en laine, strictement réglementée en ce qui concerne l'utilisation de la couleur pourpre limitée aux magistrats et aux généraux triomphants, la *lacerna* n'était soumise à aucune restriction de ce type. Nous entendons parler de *lacernae* en soie, teintes en pourpre et ornées de pierres précieuses³¹. Contrairement à la toge qui était le symbole de la citoyenneté romaine et, lorsqu'elle était ornée d'une bande de pourpre, le symbole des magistrats républicains, la *lacerna* comme objet de luxe représentait la richesse, le pouvoir économique et social, et suivait une logique symbolique complètement différente de celle des vêtements traditionnels romains³². Ce qui rend la *lacerna* si intéressante, cependant, c'est qu'elle n'a pas été portée à la place de la toge traditionnelle, mais au-dessus de la toge. Ainsi, les empereurs romains pouvaient effectivement porter une toge comme un *priatus*, mais pouvaient néanmoins porter une *lacerna* au-dessus de la toge, démontrant ainsi leur statut élevé d'empereur.

L'Histoire Auguste rapporte que Sévère Alexandre, le prototype du « bon empereur », portait toujours la toge lorsqu'il était à Rome³³. Le texte ajoute explicitement qu'il ne portait qu'une *toga praetexta* ou une *toga picta* lorsqu'il était consul et qu'il utilisait pour sortir du temple de Jupiter le même costume que tous les autres consuls et préteurs portaient³⁴. En bref, dans le récit de l'Histoire Auguste Sévère Alexandre semble avoir complètement respecté l'idéal d'un empereur se présentant comme un *priatus* ou comme un magistrat républicain « normal ». Cependant, dans un chapitre ultérieur, l'Histoire Auguste décrit comment Sévère Alexandre visitait fréquemment les bains publics et rentrait au palais avec ses vêtements de bain normaux, sa *uestis balnearis*, habillé uniquement d'une *lacerna* écarlate qui le désignait comme empereur³⁵. Ce n'est pas une contradiction : Sévère Alexandre pouvait en effet se comporter comme un « bon » empereur républicain portant la simple toge d'un *priatus* ou sa *uestis balnearis*, tout en s'habillant en même temps avec un manteau de pourpre symbolisant sa position d'empereur. C'étaient deux systèmes de vêtements qui coexistaient et nos sources ont tendance à choisir ce qui leur convient le mieux. Ainsi, Sévère Alexandre est présenté

²⁹ KOLB Frank, « Römische Mäntel : *paenula*, *lacerna*, *μανδύνη* », *MDAI(R)*, n° 80, 1973, p. 73-116 ; MEISTER Jan B., « Kleidung und Normativität in der römischen Elite », in Tanja ITGENSHORST et Philippe LE DOZE (éds.), *La norme sous la République et le Haut-Empire romains. Élaboration, diffusion et contournements*, Bordeaux, Ausonius, 2017, p. 189-198.

³⁰ KOLB Frank, « Römische Mäntel », *art. cité*, p. 116-135 ; MEISTER Jan B., « Kleidung und Normativität », *art. cité*, p. 193-198.

³¹ MEISTER, Jan B., « Kleidung und Normativität », *art. cité*, p. 195-197.

³² *Ibid.*, p. 195-198. Pour le code vestimentaire traditionnel cf. KOLB Frank, « Zur Statussymbolik römischer Kleidung im antiken Rom », *Chiron*, n° 7, 1977, p. 239-259.

³³ SHA, *Sévère Alexandre*, 40.7.

³⁴ SHA, *Sévère Alexandre*, 40.8.

³⁵ SHA, *Sévère Alexandre*, 42.1.

comme un bon empereur, portant la toge, alors que Commode était un empereur fou vêtu de costumes extravagants – son successeur Pertinax vendit ses vêtements de luxe « non-romain », parmi lesquels aussi des *lacernae*³⁶. Cela complique la reconnaissance du développement. Mais on peut raisonnablement affirmer que la toge traditionnelle est devenue de plus en plus un costume de cérémonie conservé pour les rituels républicains³⁷, alors que le nouvel ensemble de vêtements de luxe était mieux adapté à la nouvelle monarchie et mieux capable de symboliser les rapports de pouvoir réels au sein de l'empire.

Il faut cependant observer un troisième point : nos sources des premiers siècles de notre ère se focalisent sur la ville de Rome. À Rome, l'empereur semble en effet avoir fait face à de sérieuses restrictions concernant ses vêtements et son comportement. Dans l'*Urbs*, conçue comme *domi* et opposée à *militiae* – le monde extérieur –, la symbolique de l'ancienne République et de ses magistrats est restée importante, bien que sa signification ait progressivement disparu. Mais l'empire ne consistait pas uniquement en Rome. Lorsque l'empereur se trouvait en dehors de la capitale, il ne lui était plus nécessaire d'apparaître comme un simple citoyen. La description de Sévère Alexandre dans l'Histoire Auguste est à nouveau bien adaptée pour illustrer ce propos. Comme cela a déjà été noté, Sévère Alexandre aurait toujours porté une toge lorsqu'il était à Rome ou dans les villes d'Italie³⁸. Mais ce comportement civique est mis en évidence parce que c'est une exception. D'habitude, Sévère Alexandre portait une *chlamys* écarlate. C'est seulement à Rome ou en Italie qu'il a changé cette tenue impériale « normale » pour la toge civile³⁹. Parallèlement à la perte d'importance de Rome en tant que résidence régulière de l'empereur, la toge elle aussi perdit son importance comme costume habituel du monarque. Les empereurs du III^e siècle pouvaient encore « se déguiser » avec des toges républicaines et pouvaient faire semblant d'être des citoyens respectant les institutions de la *res publica*, mais ces apparences étaient devenues un rituel limité aux rares visites des empereurs à l'ancienne capitale de Rome. La plupart du temps, l'empereur et sa cour résidaient dans le monde du *militiae* où l'empereur apparaît en tant qu'empereur.

On peut donc, pour résumer l'argument, constater le développement suivant : Auguste en tant que premier empereur a essayé d'apparaître comme un sénateur normal et un *priuatus*. La monarchie romaine a donc débuté comme une monarchie dans laquelle le monarque n'apparaissait pas comme un monarque, mais dans laquelle le corps politique était symbolisé par les insignes de l'ancienne République et de ses magistrats. Tout cela a changé au cours des trois siècles suivants. D'abord, les successeurs d'Auguste ont progressivement acquis des privilèges leur permettant d'utiliser des insignes spéciaux tels que la *uestis triumphalis*. Deuxièmement, le code vestimentaire traditionnel composé de la tunique et de la toge a perdu de l'importance, alors que de nouvelles formes de vêtements étaient utilisées, plus en phase avec le nouvel ordre mondial de l'empire. La *lacerna* en tant que manteau porté sur la toge est particulièrement intéressante et semble avoir été utilisée fréquemment par les aristocrates romaines – dans le cas de Sévère Alexandre, c'était aussi le costume de l'empereur tandis qu'il résidait à Rome. Car, c'est le troisième point, l'espoir qu'un « bon » empereur ressemblerait à un citoyen et laisserait la grande scène aux magistrats républicains s'appliquant uniquement à Rome, en dehors du *pomerium* les empereurs pouvaient apparaître comme les souverains qu'ils étaient réellement. Avec l'importance décroissante de Rome, le symbolisme républicain a également perdu son importance. Ainsi, à l'époque d'Eusèbe, les insignes impériaux étaient bien établis et avaient transformé la façon dont le corps de l'empereur avait été conçu. Les

³⁶ SHA, *Pertinax*, 8.2.

³⁷ Cf. STONE Shelley, « The Toga. From National to Ceremonial Costume », in Judith Lynn SEBESTA and Larissa BONFANTE (éd.), *The World of Roman Costume*, Madison, University of Wisconsin Press, 1994, p. 13-45.

³⁸ SHA, *Sévère Alexandre*, 40.7.

³⁹ SHA, *Sévère Alexandre*, 40.7-8 : *usus est ipse clamide saepe coccinea. In urbe tamen semper togatus fuit et in Italiae urbibus.*

insignes impériaux pouvaient maintenant être considérés comme faisant partie du corps de l'empereur. L'image présentée dans les textes du début du quatrième siècle est donc semblable au concept des deux corps du roi distinguant entre le « corps naturel » mortel du souverain et le « corps politique » immortel symbolisé par les insignes royaux.

En soulignant que cette transformation doit être considérée comme un processus de longue durée s'étendant sur plusieurs siècles, je m'inscris naturellement dans une longue tradition de recherche remontant au célèbre travail d'Andreas Alföldi⁴⁰. Ce n'est toutefois pas la seule vision possible. À la fin du XIX^e siècle, Theodor Mommsen plaidait pour une rupture radicale entre le « principat », le (supposé) gouvernement commun entre le sénat et l'empereur, et le « dominat », la monarchie absolue de l'Antiquité tardive⁴¹. Aujourd'hui ce point de vue est considéré comme obsolète, mais il est vrai que les insignes impériaux deviennent beaucoup plus importants (et visibles) dans nos sources à la fin du III^e et au début du IV^e siècle⁴². Il y a cependant des raisons qui peuvent expliquer cette particularité.

Premièrement, il y a un nouveau groupe social qui, à cette époque-là, commence à écrire sur les empereurs. Eusèbe ou Lactance ne sont ni des sénateurs ni des chevaliers romains, mais des auteurs chrétiens de la périphérie de l'empire. Pour eux, l'attente qu'un empereur apparaisse comme un bon citoyen républicain n'a pas la même importance que pour les auteurs liés à l'élite sénatoriale basée à Rome. En plus, l'empereur en tant que souverain absolu correspondait beaucoup mieux à une vision chrétienne du monde qu'un *primus inter pares* républicain. Quand il n'y a qu'un seul Dieu tout-puissant, les institutions républicaines créées par l'homme deviennent tout à fait superflues. Eusèbe est très clair à ce sujet : Dieu est roi au ciel et il a installé Constantin comme son représentant sur la terre. La monarchie terrestre en tant que reflet de la monarchie céleste est donc considéré comme supérieure à toutes les autres formes de gouvernement⁴³.

Mais ce ne sont pas seulement les auteurs chrétiens qui doivent être tenus pour responsables du fait que les empereurs romains commencent à apparaître plus monarchiques. La tétrarchie installée par Dioclétien semble également avoir eu un impact important. La tétrarchie a fortement défendu l'idée que le rôle de l'empereur est une institution politique. Le schéma selon lequel les *Augusti* devraient abdiquer après une période régulière et transférer leur pouvoir sur des successeurs a nécessité d'insister sur l'idée que l'empereur n'était pas un individu distingué seulement par son *auctoritas* personnelle, mais qu'il était un titulaire et pouvait abdiquer de ce poste en déposant ses insignes et en devenant un particulier.

Cela se reflète également dans les portraits officiels des tétrarques⁴⁴. Pendant le Haut-Empire, les portraits rendent compte de la physionomie individuelle de chaque empereur. Non pas que ces portraits décrivent et visualisent l'apparence « réelle » des empereurs, mais l'administration

⁴⁰ ALFÖLDI Andreas, *Die monarchische Repräsentation*, op. cit.

⁴¹ MOMMSEN Theodor, *Römisches Staatsrecht*, II.2, op. cit., p. 760-763 (bien que Mommsen lui aussi y voie un processus : l'adresse officielle avec le titre *dominus* introduit par Dioclétien pour lui marque une rupture) ; pour une évaluation critique de cette tradition cf. BLEICKEN Jochen, *Prinzipat und Dominat. Gedanken zur Periodisierung der römischen Kaiserzeit*, Wiesbaden, Steiner, 1978.

⁴² Pour la représentation monarchique du IV^e siècle cf. KOLB Frank, *Herrscherideologie in der Spätantike*, Berlin, Akademie Verlag, 2001 ; pour un aperçu de la recherche sur la tétrarchie cf. LEPPIN Hartmut, « Zur Geschichte der Erforschung der Tetrarchie », in Dietrich BOSCHUNG und Werner ECK (éds.), *Die Tetrarchie : ein neues Regierungssystem und seine mediale Präsentation*, Wiesbaden, Reichert, 2006, p. 13-30.

⁴³ Eusèbe, *Louanges de Constantin*, 3,5-6. Pour cette vue chrétienne de la monarchie cf. (en outre) MEIER Mischa, « Göttlicher Kaiser und christlicher Herrscher ? Die christlichen Kaiser der Spätantike und ihre Stellung zu Gott », *Altertum*, n° 48, 2003, p. 129-160 ; LEPPIN Hartmut, « Kaisertum und Christentum in der Spätantike. Überlegungen zu einer unwahrscheinlichen Synthese », in Andreas FAHRMEIR und Annette IMHAUSEN (éds.), *Die Vielfalt normativer Ordnungen. Konflikte und Dynamik in historischer und ethnologischer Perspektive*, Francfort-sur-le-Main, Campus, 2013, p. 197-223.

⁴⁴ BOSCHUNG Dietrich, « Die Tetrarchie als Botschaft der Bildmedien », in Dietrich BOSCHUNG und Werner ECK (éds.), *Die Tetrarchie : ein neues Regierungssystem und seine mediale Präsentation*, Wiesbaden, Reichert, 2006, p. 349-379.

romaine s'est efforcée de garantir que les types de portraits officiels se distinguent clairement, de sorte qu'on puisse reconnaître un portrait de Trajan ou d'Hadrien simplement en regardant ses caractéristiques physiques. Cela a complètement changé sous la tétrarchie. Les portraits ne portent plus de caractéristiques distinguables. Tous les tétrarques se ressemblent plus ou moins. Le message politique était clair : les quatre empereurs sont des individus interchangeables et non distincts. Les portraits impériaux sur les pièces de monnaie peuvent différer d'un atelier monétaire à l'autre, mais tous les tétrarques d'un atelier monétaire sont normalement représentés de manière identique. Mais alors que les traits individuels des portraits déclinent, les insignes impériaux deviennent plus importants : les tétrarques de Venise (fig. 2) sont représentés avec des ornements militaires et des pierres précieuses les marquant non pas comme des généraux républicains mais comme des empereurs⁴⁵. Cette iconographie nouvelle vise à montrer que les tétrarques ne doivent pas être vus en tant qu'individus mais en tant qu'empereurs. L'accent est mis sur le « corps politique » et non sur le « corps naturel ». Contrairement à Auguste, qui voulait créer l'impression que c'était sa propre *auctoritas* personnelle qui le surélevait au-dessus de ses pairs, les tétrarques ont promu l'idée que l'*auctoritas* de l'empereur reposait sur sa fonction – une institution supra-individuelle – et l'image du corps impérial désindividualisé et investi d'insignes royales illustre juste cela.



###Figure 2###

Et pourtant, le rôle de l'empereur n'était pas une fonction qui pouvait être abandonnée. Un pilastre trouvé au palais tétrarchique de Romuliana, en Serbie moderne, représente un étendard militaire (fig. 3)⁴⁶. Cet étendard est orné de trois doubles portraits. Les deux premiers sont les deux *Augusti* et leurs Césars en tenue militaire (fig. 4a-b). Le troisième représente cependant deux hommes en toges civiles (fig. 4c), apparemment les deux *Augusti* « émérites » Dioclétien et Maximien. Tout comme Lactance le décrit dans son texte, les deux anciens *Augusti* apparaissent en tant que civils. Et pourtant, ces civils sont représentés sur un étendard

⁴⁵ BOSCHUNG, Dietrich, « Die Tetrarchie als Botschaft der Bildmedien », *art. cité*, p. 349-359.

⁴⁶ KOLB Frank, *Herrscherideologie in der Spätantike*, *op. cit.*, p. 163-167 ; BOSCHUNG Dietrich, « Die Tetrarchie als Botschaft der Bildmedien », *art. cité*, p. 367-369.

militaire montrant que, même s'ils s'habillent comme des civils, ils ne sont en aucun cas de simples *priuati*. L'image montre les limites du concept tétrarchique de l'empereur : contrairement à ce que Lactance suggère dans sa description de l'abdication de Dioclétien, le vieil empereur ne pouvait pas être renvoyé dans une vie privée, comme le particulier Dioclès, du moins pas complètement. Dans ce sens, Dioclétien, empereur émérite, peut être considéré non pas comme le fondateur du « dominat », mais comme un revenant d'Auguste : il pouvait porter la toge d'un citoyen et pourtant tout le monde savait qu'il avait un statut beaucoup plus élevé que son habillement civil ne le suggérait.

Les empereurs du début du IV^e siècle pourraient être conçus comme ayant un double corps semblable à celui des rois de la fin de l'époque médiévale avec les insignes impériaux symbolisant le corps politique. Mais séparer le « corps politique » du « corps naturel » n'était pas aussi facile que le texte de Lactance semble l'impliquer.

C'est pourtant quelque chose qui n'est pas étranger aux lecteurs de Kantorowicz : la séparation des deux corps du roi par abdication était politiquement explosive – comme Kantorowicz l'illustre dans son interprétation de *King Richard II* de Shakespeare⁴⁷. Les cas d'abdication restaient donc très rares ; Richard II lui-même était assassiné peu après sa déposition. Également dans l'Antiquité tardive, l'assassinat restait l'option privilégiée pour « transférer » le corps politique à un nouveau titulaire.

⁴⁷ KANTOROWICZ Ernst H., *The King's Two Bodies*, op. cit., p. 24-41.



###Figure 3



Figures 4a-c###
Images :

Fig. 1 : Caricature du portrait du Louis XIV par William M. Thackeray, utilisée par Ernst Kantorowicz pour illustrer le concept des deux corps du roi (*The Paris Sketch Book. By Mr. Titmarsh. With numerous designs by the author, on copper and wood, II*, Londres, 1840).

Fig. 2 : Les tétrarques de Vénise (photo : Alexander Thies).

Fig. 3 : Pilastre du palais de Galérien à Gamzigrad (F. et O. Harl, Ubi Erat Lupa, <http://lupa.at/5457> ; avec la permission du Narodni muzej Zajecar, photo : Ortof Harl).

Fig. 4 a-c : Détails du pilastre de Gamzigrad : Les tétrarques 'actifs' en *paludamentum*, et les Augusti 'émérites' en toge (F. et O. Harl, Ubi Erat Lupa, <http://lupa.at/5457>; avec la permission du Narodni muzej Zajecar, photos : Ortof Harl).

Résumé :

Au début du IV^e siècle, Lactance décrit l'abdication de Dioclétien comme une transformation remarquable. L'empereur ôta sa robe pourpre et la plaça sur les épaules du nouveau César Daïa pour déclarer : « Dioclétien redevint Dioclès ». La scène est remarquable car elle implique que la robe de pourpre de l'empereur possède le pouvoir de transformer une personne normale en empereur et inversement. Cela contraste avec la description du premier empereur Auguste par Suétone : Auguste portait une toge comme un sénateur républicain ordinaire, mais Suétone rapporte des rumeurs sur les yeux divins de l'empereur, son apparence extraordinaire et ses marques de naissance miraculeuses. En bref : c'est le corps d'Auguste, et non ses insignes, qui l'a fait apparaître comme empereur, alors que Dioclétien pouvait déposer son rôle de souverain en se débarrassant de ses insignes impériaux. L'article analyse le lien entre les corps monarchiques et les insignes impériaux, ainsi que la transformation progressive de ce lien au cours de l'institutionnalisation de la monarchie romaine jusqu'au début du IV^e siècle.